
FORTUNE DE L'UNIVERSITÉ

Stratégie de placement durable

29.06.2022

Généralités

La fortune est constituée par les différents legs reçus au cours du temps. Sa gestion est confiée à la Commission de gestion de la fortune de l'Université qui se réunit au moins deux fois par année. Son objectif premier est de préserver le capital et d'en assurer un rendement suffisant pour financer les activités désignées par les légataires au travers de différents prix et bourses. Les comptes de la fortune sont intégrés au bilan de l'Université et à ce titre audités chaque année par le Contrôle Cantonal des Finances. Depuis janvier 2021, la tenue de la comptabilité est assurée par le Service de la comptabilité et des finances (SCF) de l'Université de Neuchâtel.

Afin de répondre aux exigences en matière de responsabilité sociale, environnementale, et de bonne gouvernance ("ESG"), tout en optimisant les coûts sans créer d'intermédiaire ni de commission supplémentaire, les placements ont été regroupés en une vingtaine de fonds qui doivent correspondre aux critères précisés ci-dessous. Le SCF assure le suivi de ces critères à intervalles réguliers et au besoin soumet des propositions de réalignement à la commission de gestion. Cette dernière mandate régulièrement des spécialistes pour la réalisation d'une analyse de durabilité de l'ensemble du portefeuille.

Critères de durabilité usuels

Il existe de nombreuses manières d'aborder la durabilité sur les marchés financiers.

Exclusions

La plus simple des stratégies consiste à exclure certains titres et/ou types d'activités jugés polluants ou problématiques d'un point de vue éthique. Cette approche a l'avantage de présenter une image claire, mais elle présente aussi deux inconvénients. D'une part, la performance peut s'éloigner de celle des marchés en raison de l'absence de certains titres dans le portefeuille. D'autre part, le pouvoir d'actionnaire des entreprises polluantes est laissé à des investisseurs qui accordent potentiellement moins d'importance aux enjeux environnementaux et/ou sociaux.

"Best in class"

Des placements effectués selon les critères "best-in-class" visent à investir dans tous les secteurs d'activités, mais seulement dans les entreprises les plus exemplaires de leur domaine en termes ESG. L'évolution du portefeuille est plus proche de celle des marchés, mais il faut tolérer la présence de quelques entreprises polluantes, les sociétés exemplaires d'un point de vue relatif ne l'étant pas forcément dans l'absolu.

Engagement actionnarial

En s'engageant au niveau actionnarial, l'investisseur choisit un gérant notamment pour qu'il exerce les droits de vote d'actionnaire. Cette politique est destinée à influencer les entreprises afin qu'elles améliorent leur durabilité. Il s'agit également parfois de s'associer à d'autres actionnaires pour lancer des initiatives communes (l'union fait la force) pour générer des changements de stratégie, même hors des assemblées générales. L'investisseur cesse d'être simple spectateur et fait en sorte de changer les choses. Cette approche est beaucoup plus responsable que les autres, mais elle génère aussi des coûts plus importants liés, entre autres, à l'analyse des propositions des conseils d'administration et la

représentation aux assemblées générales. La composition du portefeuille peut aussi paraître moins durable à des yeux non avertis.

Impact

Les investissements d'impact visent à influencer positivement certains aspects en lien avec la durabilité. Il s'agit généralement de fonds thématiques (accès à l'eau potable, éducation, égalité des genres, traitement des déchets, etc.) qui investissent dans des sociétés très actives dans ces domaines particuliers. Les investissements d'impacts étant souvent limités à des thématiques spécifiques, la performance est plus volatile et peut s'éloigner de celle du marché. Par contre, ces placements génèrent de vrais changements et contribuent de manière concrète à la résolution des défis qui nous concernent tous.

Critères de durabilité retenus

Aucune des approches durables évoquées ci-avant n'est parfaite et la commission est convaincue qu'une combinaison est préférable à une approche dogmatique.

Dans la mesure du possible, les exigences sont calquées sur l'approche de durabilité des fonds et les estimations publiées par MSCI Inc., entreprise financière spécialisée et reconnue dans le domaine ESG. En moyenne, plus de 75% des placements de la fortune doivent être couverts par les rankings MSCI.

En principe, chaque fonds doit satisfaire aux critères suivants :

1. empreinte carbone: moins de 100 tonnes de CO₂ par million de chiffre d'affaires
2. transition énergétique: moins de 2.5% du chiffre d'affaires dérivés des combustibles fossiles
3. plus de 30% de diversité dans les conseils d'administration
4. responsabilité sociale: pas d'exposition à des controverses graves (violations des droits humains ou autres controverses majeures).

Les critères 1 et 2 ne s'appliquent pas aux fonds qui s'engagent au niveau actionnarial, aux fonds d'impact et au financement de projets de transition de modèle d'affaires vers plus de durabilité (par exemple "green bonds").

Une marge de tolérance est également admise concernant un ou deux principes pour autant que le ranking global du fonds soit supérieur ou égal à la moyenne (i.e. BBB, A, AA ou AAA), que la part du chiffre d'affaires issue des combustibles fossiles soit inférieure à 5% et que celle sujette à des controverses soit inférieure à 1%.

Pour les placements n'étant pas répertoriés par MSCI Inc., les mêmes principes s'appliquent sur la base des meilleures informations disponibles.

Les critères susmentionnés seront périodiquement revus pour contribuer à l'objectif de neutralité carbone dans un horizon approprié.